


<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE</p> 	<p>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</p> <p>Compte rendu du Conseil municipal du 8 mars 2018</p>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 32 De présents : 27 De votants : 22</p>	<p>L'an deux mil dix-huit le huit mars à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de Méaudre.,</p> <p>Sous la Présidence de Mr Hubert ARNAUD, Maire, Carole ANSEL a été élue secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de : Nathalie BUDINSKI (Pouvoir à Florence JASSERAND), Marie DARIER, Paul FAURE (Pouvoir à Jean-Marc ORIOLI), Céline GAILLARD (Pouvoir à Éric LAZZARONI), Marc GOUY, Christèle KERUZORE (Pouvoir à Pascale MORETTI), Alain MOUCHIROUD (Pouvoir à Pierre BUISSON), Jean-Claude PRAIRE, Laure RAVIX, Jean-Charles ROBBE.</p>

A - Approbation du compte rendu du dernier conseil

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

B- Décisions du maire article L2122-22 du CGCT

- **Décision n°2017-24**: fixe les tarifs de location des différentes salles communales à compter du 1er janvier 2018.

- **Décision n°2017-25**: attribue le marché de travaux pour la mise aux normes des lisses du tremplin de saut à ski K56 de la commune déléguée d'Autrans à la société « 2 BTP », sise 3735 Route de Cordon, 74 700 CORDON, dans les conditions suivantes :
montant HT : 59 937.00€
Durée du marché : 1 mois à compter de la notification de l'ordre de service.

- **Décision n°2018-01** : fixe les tarifs des concessions des cimetières à compter du 1er mars 2018.

- **Décision n°2018-02** : fixe les tarifs pour les navettes de transport de personnes pour accéder au domaine des Narces de Méaudre pour le parcours Fat Trot' ou Fat Bike,

C- Délibérations

1. Approbation des comptes administratifs 2017

Rapporteur : Maryse NIVON

➤ Budget principal

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2016	164 155,43 €				164 155,43 €	
Opérations de l'exercice 2017	2 137 949,11 €	1 493 893,70 €	5 369 945,08 €	6 240 935,48 €	7 507 894,19 €	7 734 829,18 €
TOTAUX	2 302 104,54 €	1 493 893,70 €	5 369 945,08 €	6 240 935,48 €	7 672 049,62 €	7 734 829,18 €
Résultats de clôture 2017	808 210,84 €			870 990,40 €		62 779,56 €
Restes à réaliser	1 306 208,07 €	1 291 704,89 €			1 306 208,07 €	1 291 704,89 €
TOTAUX CUMULES	2 114 418,91 €	1 291 704,89 €			1 306 208,07 €	1 354 484,45 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	822 714,02 €			870 990,40 €		48 276,38 €

→ à l'unanimité

➤ Budget annexe Bois et forêts

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2016	1 782,00 €			275 288,85 €		273 506,85 €
Opérations de l'exercice 2017	71 578,91 €	39 168,99 €	649 537,04 €	539 658,52 €	721 115,95 €	578 827,51 €
TOTAUX	73 360,91 €	39 168,99 €	649 537,04 €	814 947,37 €	721 115,95 €	852 334,36 €
Résultats de clôture 2017	34 191,92 €			165 410,33 €		131 218,41 €
Restes à réaliser	47 507,89 €	3 660,0 €			47 507,89 €	3 660,00 €
TOTAUX CUMULES	81 699,81 €	3 660,00 €		165 410,33 €	47 507,89 €	134 878,41 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	78 039,81 €			165 410,33 €		370,52 €

→ à l'unanimité

➤ *Budget annexe Eau et assainissement*

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellés						
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
Eau & ASST 2017	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	excédent
Résultats reportés 2016		298 846,13 €		15 431,89 €		314 278,02 €
Opérations de l'exercice 2017	219 302,15 €	239 997,53 €	841 191,99 €	823 389,40 €	1 060 494,14 €	1 063 386,93 €
TOTAUX	219 302,15 €	538 843,66 €	841 191,99 €	838 821,29 €	1 060 494,14 €	1 377 664,95 €
Résultats de clôture 2017		319 541,51 €	2 370,70 €			317 170,81 €
Restes à réaliser	355 677,41 €	23 748,46 €			355 677,41 €	23 748,46 €
TOTAUX CUMULES	355 677,41 €	343 289,97 €	2 370,70 €		355 677,41 €	340 919,27 €
Résultats définitifs	12 387,44 €		2 370,70 €		14 758,14 €	

→ à l'unanimité

2. Approbation des comptes de gestion 2017

Rapporteur : Hubert Arnaud

Considérant les comptes de gestion 2017 de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et des budgets annexes, établis par Monsieur Laurent Restoueix, comptable public de Villard de Lans,

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2017 du budget principal de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors et des budgets annexes ci-joints :

- Budget annexe Eau et Assainissement,
- Budget annexe Bois et Forêts,

Il est proposé au conseil d'approuver les comptes de gestion 2017 conformément aux écritures de la comptabilité administrative communale.

→ à l'unanimité

De 21h20 à 22h10, Monsieur le Maire interrompt le conseil municipal afin que les membres de l'association Vercors en Scènes et du réseau Spedidam interviennent dans le but de présenter aux élus leurs actions et leur fonctionnement autour du Vercors Music Festival.

3. Affectation des résultats 2017

Rapporteur : Maryse NIVON

Cf annexes pages 10 à 12

Budget principal
→ à l'unanimité

Budget annexe Bois et forêts
→ à l'unanimité

4. Plan de financement tyrolienne

Rapporteur : Pierre BUISSON

La commune d'Autrans-Méaudre en Vercors souhaite installer une tyrolienne dans le cadre d'un projet innovant et inédit en Isère, qui s'inscrit dans une démarche d'attractivité et de diversification de l'offre touristique et ludique du domaine alpin de Méaudre notamment en période estivale, en complément de l'activité VTT déjà mise en place sur ce site.

La mise en place de cette tyrolienne, serait en effet un atout majeur pour notre territoire car la commune la plus proche en possession de cette installation à ce jour se situe à Orcières-Merlette. L'activité consisterait à proposer des circuits tout public soit depuis le télésiège, soit à pied par les sentiers soit en VTT, pour atteindre le site de départ de la tyrolienne, et accéder grâce à la descente en tyrolienne au pied des pistes, tout en profitant du paysage sur la vallée d'Autrans-Méaudre en Vercors.

Ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 390.000,00€ HT est éligible aux financements du département dans le cadre du Contrat de Performance Alpes Isère (axe 5- développement de nouveaux produits ciblés clientèle familiale, bien-être, innovations et produits haut de gamme) ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre des aides spécifiques de l'acte III du plan Montagne en faveur des petites stations.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adopter le plan de financement suivant :

Financement de la subvention (le cas échéant)	Montant Date de la demande	Date d'obtention
Département 30%	117 000.00€	26/02/2018
Région 50%	195 000.00€	26/02/2018
Autres financements publics (préciser)		
Sous-total (total des subventions publiques)	312 000.00€	
Autofinancement	78 000.00€	
TOTAL	390 000.00€	

La commission tourisme a travaillé sur un ce projet et a monté un modèle économique qui permettrait un amortissement de l'autofinancement en 3-4 ans maximum, avec un nombre estimé de 8000 passages à 10€, et de 5000 passages supplémentaires sur le télésiège à 4€, soit environ 100 000€ de recettes potentielles (avec à l'appui les chiffres réalisés sur la petite station de Prabouré). En terme de fonctionnement, nous avons prévu 2,5 agents en équivalent temps plein, et environ 5000€ de frais d'entretien annuels.

Pascale MORETTI demande si le projet pourrait se faire malgré l'absence des subventions ; Pierre BUISSON répond que le projet se fera en empruntant un peu plus.

Hubert ARNAUD précise qu'il s'agit d'un réel projet de diversification qui rentre dans les critères de ces subventions, et que ce sont des activités qui ont le vent en poupe. Parallèlement, cette activité va rentabiliser le télésiège et générer de l'économie pour le territoire.

Gérard CLAUZIER demande si la commune a envisagé le côté bruyant de l'installation : Pierre BUISSON ne sait pas si cela fera du bruit sur Méaudre mais sur la commune de Prabouré, le seul bruit constaté était celui du courant d'air provoqué par la descente.

Gérard CLAUZIER indique qu'en termes de pédagogie, il se demande qui connaît ce projet car lui-même le découvre. Sylvie ROCHAS répond que ça fait quelques mois qu'ils en parlent. Isabelle

COLAVET rappelle que le sujet a été abordé lors de la commission tourisme de janvier à laquelle il était absent, mais que cela a été inscrit au compte-rendu.

Pierre BUISSON précise qu'il ne peut pas répondre pour le bruit car il ne maîtrise pas le sujet, mais il n'est vraiment pas inquiet sur le modèle économique et que cela ne peut que rapporter de l'argent à la Régie des remontées mécaniques qui portera le projet.

Alain CLARET demande à quoi cela ressemble techniquement : Pierre BUISSON indique qu'il s'agit de 2 pylônes, un départ et un arrivé, avec du personnel de chaque côté.

Eric LAZZARONI précise qu'en termes de communication et de pédagogie, on peut effectivement faire mieux mais un conseil municipal aussi nombreux est compliqué à réunir.

Gabriel TATIN demande à quelle date le projet devait être mis en œuvre ; fin d'été répond Pierre BUISSON.

Toute la communication du produit sera faite par l'OTI et par la commune

→ à l'unanimité

5. Convention de déneigement Les Eperouses

Rapporteur : Jean-Marc ORIOLI

Monsieur le Maire rappelle que le déneigement des voies départementales en agglomération relève de la compétence simultanée des communes et des départements.

Compte-tenu de cette double intervention potentielle, les parties ont convenu d'optimiser les interventions de chacun pour une meilleure efficacité du service public,

Aussi, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec les services du département afin de définir les conditions techniques pour le déneigement sur la voie communale des Eperouses pendant la période hivernale,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention entre la commune et le département pour le déneigement des RD 2018, 106K et 106M de la voie communale des Eperouses sur la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, pour une période de quatre ans (4 ans) à compter de la saison hivernale 2017/2018.

→ à l'unanimité

6. Mise à disposition de personnel auprès de la CCMV

Rapporteur : Hubert Arnaud

Vu la délibération n°17/107 relative à l'adhésion de la commune au service commun groupement de commande et marchés publics,

Vu la saisine de la commission administrative paritaire auprès du Centre de Gestion de l'Isère,

Vu l'accord de l'intéressée,

Monsieur le Maire propose que Madame Virginie JURASZEK, agent communal à temps complet, soit mise à disposition de la CCMV pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018 à hauteur de 19 heures hebdomadaires.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition de la CCMV de Madame Virginie JURASZEK pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 reconductible dans la limite de 3 années.

Hubert ARNAUD rappelle que Virginie JURASZEK a effectué des missions depuis 1 an auprès de la CCMV ; un service commun a été créé récemment, mais seule la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors a adhéré. Il était prévu que l'agent soit muté à la CCMV mais les négociations n'ont pas été concluantes entre l'agent et la CCMV. Aussi, la mise à disposition perdure sur 19h par semaine, et

*Virginie restera physiquement à la commune 2 jours par semaine pour le suivi des marchés publics, de la veille juridique, des projets et des diverses conventions.
Ses autres missions vont donc être redistribuées sur un agent de Méaudre, et le recrutement d'un agent à 60% viendra conforter les autres missions (accueil mairie, état civil, remplacement agence postale etc...)*

→ à l'unanimité

7. Mise à disposition de personnel auprès du FIFMA

Rapporteur : Thierry Gamot

Dans le cadre de la convention cadre et d'objectif entre la commune et l'Association Festival International du Film de Montagne d'Autrans, Monsieur le Maire propose que Madame FARRER Anne, agent communal à temps complet, soit mise à disposition de ladite association pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, à hauteur de 100% de son temps de travail.

Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition auprès de l'Association Festival International du Film de Montagne d'Autrans de Madame Anne FARRER pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Thierry GAMOT rappelle l'historique du poste d'Anne FARRER qui était mise à disposition de l'association par le biais d'un contrat de droit privé que la chambre régionale des comptes a demandé de modifier et de mettre en conformité avec la loi. Il s'agit donc d'une régularisation administrative de sa situation qui répond également aux souhaits de l'intéressée et de l'association organisatrice du Festival International du Film de Montagne d'Autrans.

→ à l'unanimité des votants (1 abstention)

8. Adhésion au groupement de commande broyage de grumes

Rapporteur : Pierre BUISSON

Dans le cadre du lancement d'un appel d'offres pour le broyage des grumes afin d'approvisionner le hangar à bois de Méaudre, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adhérer à un groupement de commandes avec la CCMV pour la passation de ce marché, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la commune à ce groupement de commande, et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les règles de fonctionnement de ce groupement, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

→ à l'unanimité

9. Adhésion au groupement de commande pour la location des photocopieurs

Rapporteur : Hubert ARNAUD

Dans le cadre du lancement d'un appel d'offres pour la location de photocopieurs, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'adhérer à un groupement de commandes avec les communes du Plateau du Vercors et la CCMV intéressées par la passation de ce marché, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion de la commune à ce groupement de commande, et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les règles de fonctionnement de ce groupement, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

→ à l'unanimité

10. Convention avec la CCMV et le Vercors Music Festival 2018-2020

Rapporteur : Thierry GAMOT

Monsieur le Maire expose que le « Vercors Music Festival » est aujourd'hui le plus grand évènement culturel du plateau avec un nombre de festivaliers qui a triplé en 3 éditions (de 5000 en 2015 à 15000 en 2017). Son développement au fil des ans contribue à générer du séjour et des retombées économiques conséquentes sur le territoire et notamment sur la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors qui l'accueille.

Considérant l'aide dégressive de la SPEDIDAM après 3 années d'un intense soutien financier et la nécessité de stabiliser le budget pour répondre aux besoins réels et pour permettre d'asseoir le festival de façon pérenne, l'association « Vercors en scènes », porteuse de cet évènement, a sollicité une subvention de la commune d'un montant de 30 000€ pour l'édition 2018.

Considérant que cette demande vient modifier la convention quadripartite signée en 2015 entre la SPEDIDAM, Vercors en scènes, la CCMV et la commune, il convient de travailler sur les termes d'une nouvelle convention cadre et d'objectifs afin de fixer les critères précis de partenariat et d'engagement de la commune.

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 10/18 en date du 23 février 2018,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité des voix (3 abstentions),

- DECIDE d'attribuer une subvention de 30 000€ par an pour une durée maximale de 3 ans soit jusqu'en 2020
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'établir une convention cadre et d'objectifs quadripartite afin d'une part de définir les conditions d'intervention de chacun des signataires pour la période 2018-2010 et d'autre part de pouvoir verser ladite subvention dont le montant est supérieur à 23.000€ ; cette convention devra être présentée au vote d'un conseil municipal ultérieur

Pour rappel, en 2015, la CCMV et la commune d'Autrans avaient signé une convention de partenariat quadripartite avec Vercors en Scènes et la Spedidam pour une durée de 6 ans, qui prévoyait une aide dégressive de la Spedidam sur cette période. Cependant, elle ne prévoyait pas le versement d'aides exceptionnelles dont les montants se sont élevés en 2016 à 200 000€ et en 2017 à 160 000€, ce qui fait que la Spedidam a versé au total et depuis le début du festival plus de 700 000€.

Parallèlement, la CCMV et la commune ont apporté au total 30 000€ par an depuis 3 ans, de façon dégressive pour la CCMV et progressive pour la commune.

La demande de la Spedidam est la suivante : pour la commune 30 000€ par an et pour la CCMV 60 000€ par an en 2018, 2019 et 2020.. La CCMV a acté cette demande par délibération en date du 23/02.

La commune souhaite donc partir sur cette nouvelle période mais sous 3 conditions :

- *Gel de l'augmentation de la subvention au niveau ci-dessus*
- *Présence des élus au conseil d'administration de Vercors en Scènes*
- *Convention cadre et d'objectifs précise*

Thierry GAMOT précise en outre que la CCMV et la commune en apportant 90 000 € par édition, contribueront à hauteur d'environ 15% du budget global de la manifestation, ce qui correspond à la participation moyenne des collectivités pour ce genre de festivals.

Hugues MAILLARD demande si les subventions exceptionnelles sont amenées à disparaître : Thierry GAMOT confirme que oui, la Spedidam a donné un échéancier clair, de 80 000€ en 2018, 40 000€ en 2019 puis 0€ en 2020. C'est sur ce point là que l'association doit s'activer afin de rechercher des solutions (financeurs, partenaires, augmentation des tarifs etc...) pour combler ce manque à gagner.

Aussi, Thierry GAMOT rappelle que la Spedidam investit beaucoup au début pour lancer une manifestation puis se désengage progressivement, la manifestation devant s'« autosuffire », d'autant que la VMF a atteint des objectifs de fréquentation en 3 ans contre 10 ans pour certains festivals.

Hugues MAILLARD s'interroge sur un éventuel déficit de l'association que la commune pourrait être amenée à combler : la convention précise justement les limites du montant attribué par la commune, qui ne viendrait donc en aucun cas combler ce déficit.

Pierre BUISSON revient sur le conseil communautaire du 23 février et notamment sur les 3 raisons pour lesquelles il s'était abstenu lors du vote de la délibération sur le VMF :

1/ Le vote de la subvention de la commune aurait dû passer au conseil municipal d'Autrans-Méaudre en Vercors avant le conseil communautaire

2/ En 2015, on savait que la Spedidam diminuerait son financement, mais il était prévu que cette baisse soit compensée par la hausse des recettes ; or il n'en est rien.

3/ En tant que président de la CCMV en 2015, il était question d'un événement communautaire qui tournerait sur les communes du plateau, ce que la Spedidam avait accepté ; le jour où ils ont trouvé le site d'Autrans, ils ont décidé de ne plus changer.

Aujourd'hui il confirme vouloir voter « pour », car il est conscient de la qualité de la manifestation, mais il est indispensable que la convention soit claire et précise et qu'elle engage chacun des partenaires.

Nafissa DJELLALI rappelle que tous les festivals sont toujours déficitaires.

Pierre BUISSON insiste sur le montant qui ne devra pas augmenter chaque année. Il pense que le prix des entrées n'est pas assez élevé, compte-tenu de la qualité des prestations.

Hubert ARNAUD précise qu'après s'être également abstenu en conseil communautaire, la décision aurait dû être prise au niveau de la commune en premier, car la somme n'est pas négligeable pour une collectivité, et que la CCMV ne peut engager l'argent d'une autre collectivité.

Michel ARNAUD demande combien représente le montant des entrées ; environ 300 000€ répond Hubert ARNAUD, soit la moitié du chiffre d'affaires du festival.

Pascale MORETTI s'inquiète du décalage entre la programmation (fin d'année) et la notification des aides, du département notamment, qui peuvent intervenir en mars lorsque tout est bouclé ; idem pour la région qui participe.

Gabriel TATIN demande à quoi correspond la somme de 150 000€ de retombées économiques évoquée lors du dernier conseil communautaire : Thierry GAMOT précise qu'il s'agit bien de factures payées par l'association à divers commerces, artisans etc du plateau, et qu'il est difficile de quantifier les retombées indirectes telles que les hébergements, restaurants, bars etc...

Pierre BUISSON rejoint les propos de Thierry GAMOT sur la présence de l'association en tant qu'interlocuteur direct du festival qui est indispensable et qui manquait jusque là, et qui pourra par le biais de la convention apporter aux élus les éléments qui leur manquaient. (transparence des comptes, réflexion sur les tarifs, stratégie de l'évènement etc...)

Par ailleurs, les retombées économiques sont présentes à chaque manifestation ou évènement sur le territoire, de la même manière que les remontées mécaniques participent à l'économie locale et font vivre le territoire au-delà de la volonté d'enrichir la commune.

Carole ANSEL souligne que le prix des billets est plutôt bas par rapport à d'autres festivals, et qu'ils pourraient donc être augmentés.

Thierry GAMOT précise que le prochain VMF aura lieu pendant la Foire BIO et qu'en aucun cas ce ne sera un obstacle, au contraire, ces 2 manifestations étant complémentaires.

Il est demandé de désigner au sein au sein du Conseil Municipal un élu référent qui assistera aux conseils d'administration de Vercors en Scènes : Carole ANSEL est volontaire

→ à l'unanimité des votants (3 abstentions)

D- Questions diverses

- Démission de Philippe HACQUARD, conseiller municipal
- Vente des coupes du 6 mars 2018 : elle a très mal débuté pour finir plutôt bien
 - Vente à l'unité de produits partie à 45,81€ l'unité
 - Coupes sur Autrans : - 15 117€ et 18523€ à Eymard
- 11 589€ à Perrot
 - Coupes sur Méaudre : - 48 000€ à Blanc
- 37 800€ à Eymard
- Pascale MORETTI annonce la fermeture d'une classe à l'école élémentaire d'Autrans : une demande de RDV auprès de l'inspectrice a été demandé à ce sujet
- Martine DE BRUYN annonce une réunion de la commission communication sur une réflexion autour de l'affichage municipal et touristique qui aura lieu le vendredi 16 mars à Autrans à 20h
- Thierry GAMOT informe que concernant le permis de construire du CIAC la période des recours arrive à son terme ; le règlement de la vente interviendra avant l'été, mais il y a un gros problème avec l'amiante sur ces bâtiments
- Ressourcerie : Thierry GAMOT a rencontré à plusieurs reprises les représentants de la Ligue de l'Enseignement avec Jean Marc Orioli et Maryse Nivon. La proposition est un bail de 10 années avec un loyer mensuel d'environ 1000€ dont 400€ porté par l'association Soukamalices et 600€ par la commune, pour environ 250m² soit 4€/m². Il est précisé que la Ligue de l'Enseignement propriétaire des locaux finance l'aménagement de ces locaux pour un coût estimé à 50 000 € TTC. Hubert ARNAUD indique qu'un autre montage avait été

retenu en exécutif, mais qu'il faudra revenir dessus en commission finances pour éclaircir la participation de la commune. Thierry GAMOT rappelle que la recyclerie de la CCMV ne se réalisera pas cette année, et que la présence de la ressourcerie sur Autrans prend donc tout son sens. Pierre BUISSON estime que les 2 projets ne sont pas liés, et que la recyclerie de Villard et les chiffonniers continueront d'exister. Pierre BUISSON rappelle que l'esprit communautaire a ses limites quand les communes souhaitent avoir tous les services sur place.

- *Thierry GAMOT indique qu'en cette année olympique, plusieurs personnes lui ont demandé de baptiser le stade de biathlon de Gève au nom de David MORETTI. Avis favorable du Conseil Municipal*
- *Michel ARNAUD demande qui a été embauché aux services administratifs ; il s'agit de Maylis LEONARD, qui habite Villard de Lans et qui fait quelques heures pour l'école de musique des 4 Montagnes, qui a déjà fait quelques remplacements au sein d'une agence postale.*

Séance levée à 23h25

Hubert Arnaud, Maire Le 15/03/2018

